



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des
affaires culturelles

Appel à manifestation d'intérêt pour présenter un projet de résidence artistique sur le territoire du Grand Est dans le cadre de la saison estivale 2020

Formulaire à retourner complété dans son intégralité au plus tard le 30 juin 2020 à l'adresse suivante :
residences-estivales.grandest@culture.gouv.fr

Les objectifs

Afin de soutenir la filière professionnelle culturelle dans le contexte de crise sanitaire et économique engendrée par le Covid-19, et de maintenir le lien entre les artistes, les territoires et les habitants/citoyens, la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est propose de soutenir des résidences artistiques sur tout le territoire régional durant la période estivale 2020. Les objectifs sont : participer à la relance de l'activité dans le domaine culturel, soutenir l'activité des artistes et des emplois artistiques, et encourager les collaborations entre artistes, lieux culturels et habitants au sein d'un même territoire.

Le dispositif des résidences estivales vise à renforcer l'emploi et le travail artistique (artistes salariés, artistes auteurs) dans la perspective d'une plus large médiation artistique des œuvres (créées ou en cours de création), à permettre une présence et un accompagnement artistiques dans un lieu, allant au-delà de la production ou de la présentation d'œuvres ou de spectacles, en privilégiant l'expérimentation. Le dispositif contribue ainsi à la rencontre et aux échanges entre l'équipe du lieu, les artistes présents et les publics au travers de rencontres, dans des formats variés (y compris dans la relation aux publics) qui favorisent une approche personnelle et sensible des œuvres et des démarches artistiques.

Les bénéficiaires

Les artistes professionnels, ou équipes artistiques professionnelles, exerçant leur activité dans les champs du spectacle vivant et des arts visuels, et ayant une activité régulière de création et de diffusion d'œuvres originales en région Grand Est.

Les projets éligibles

Les résidences estivales doivent permettre à un artiste ou un groupe d'artistes, une compagnie ou un ensemble, de concevoir, écrire, produire une étape (y compris dans une phase d'achèvement) une œuvre nouvelle ou encore préparer et initier un travail original. Les projets soutenus dans ce cadre devront veiller à comprendre un ou des temps de présentation associant le public sous une forme qui n'est pas forcément celle d'un spectacle abouti. Les projets seront analysés dans leur capacité à réinventer la démarche artistique et la relation aux publics comme aux territoires concernés.

Critères retenus

- projet concernant une étape de travail (comprise entre l'initiation et la phase d'achèvement d'un projet de création)
- projet se déroulant dans sa grande majorité entre le 1er juillet et le 31 août 2020, sur le territoire de la région Grand Est
- projet garantissant une relation entre un ou plusieurs artistes et une structure culturelle (labellisée ou non) ou socio-culturelle s'engageant techniquement et financièrement dans cet accueil
- l'investissement de lieux inédits et/ou de territoires éloignés de la culture sera étudié avec une attention particulière
- projet comprenant une relation avérée aux habitants (représentation, action de médiation, expérimentation...)

Montant de l'aide

L'aide sera attribuée par la DRAC en regard de l'équilibre budgétaire communiqué par le/les porteur(s) du projet et dans la limite de 10 K€.